

CONVENTION 2015

ARC EN REVE

Entre :

Arc En Rêve, Centre d'Architecture, association loi de 1901, représenté par M Michel LUSSAULT, son Président, domicilié 7 rue Ferrère, 33 000 BORDEAUX,

et

Bordeaux Métropole représentée par son Président, M Alain JUPPE, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil métropolitain n°2015/0034 du 23/01/2015, domiciliée à Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex.

Il est dit et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Depuis sa création en 1981, Arc En Rêve Centre d'Architecture mène une action de communication sociale et culturelle dans le champ de la ville et de l'architecture.

Les réflexions et actions conduites par Arc En Rêve intéressent tout particulièrement Bordeaux Métropole, car elles abordent, de manière pratique et pédagogique, des problématiques complexes et/ou innovantes qui rejoignent plusieurs de ses domaines de compétences.

Compte tenu de cette convergence d'intérêts, il est donc proposé d'accorder à Arc En Rêve une subvention dans les conditions de la présente convention.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération n° 2012/0859 du 21 décembre 2012, le Conseil de Communauté a autorisé la signature d'une convention cadre pluriannuelle d'une durée de trois ans avec l'association Arc en Rêve Centre d'Architecture.

Celle-ci prévoyait le versement d'une subvention de fonctionnement de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans la limite d'une enveloppe globale de 1 500 000 € répartie sur les trois exercices (500 000 € en 2013, 500 000 € en 2014 et 500 000 € en 2015).

Conformément à cette convention, Bordeaux Métropole doit être sollicitée annuellement afin d'arrêter le montant de la subvention au regard du programme d'actions prévisionnel présenté par Arc en Rêve.

La présente convention a donc pour objet d'arrêter le montant de la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2015 et d'en définir les modalités de versement.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2014

Au regard du budget prévisionnel et du programme 2015 de l'association ci-annexés, le montant de la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2015 est arrêté à 475 000 €.

ARTICLE 3 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNAUTAIRE

Un 1^{er} acompte de 80% du montant de la subvention, après validation de son montant par les instances métropolitaines au regard du plan d'actions et du budget annuel de l'association,

Le solde (20%), au prorata des dépenses effectives par rapport au budget prévisionnel, à la réception des documents suivants :

- les bilans, comptes de résultat et annexes détaillés, certifiés conformes par un commissaire aux comptes. Le compte de résultat doit pouvoir être comparé au budget prévisionnel fourni par l'association lors de sa demande de subvention,
- Le budget définitif certifié conforme des actions prévues au programme annuel, à comparer au budget prévisionnel fourni par l'association lors de sa demande de subvention,
- le rapport annuel d'activité détaillé de l'Association et un rapport d'activités détaillé des actions du programme,
- une note de commentaires expliquant le cas échéant les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes entre le budget prévisionnel présenté par l'Association et son budget définitif certifié,
- les copies des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics (délibérations,).

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à fournir à Bordeaux Métropole (Direction Coordination et Appui du Pôle Dynamiques Urbaines) :

- *au 31 mars au plus tard de l'année suivante*, un compte rendu d'activité provisoire faisant état des conditions de réalisation du programme de l'année écoulée et éventuellement des écarts par rapport aux objectifs initiaux,

- *au 30 juin au plus tard de l'année suivante*, les comptes définitifs de l'exercice écoulé ainsi qu'un bilan d'activité détaillé par action.

Conformément à l'article 10 de la loi n°2000/321 du 12.04.2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le bénéficiaire s'engage également à présenter à Bordeaux Métropole les comptes (bilan et compte de résultats) certifiés par le commissaire aux comptes au plus tard six mois après la clôture de l'exercice en cours.

L'association ou son représentant s'engage :

- à venir présenter sur simple demande de Bordeaux Métropole, devant les membres des commissions compétentes, le bilan des actions réalisées au cours de l'année N-1 ainsi que le bilan financier de l'exercice,
- à faciliter le contrôle par les services de Bordeaux Métropole, de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables de l'association,
- à faire connaître à Bordeaux Métropole, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et à lui transmettre ses statuts actualisés.

Arc En Rêve s'engage en outre à faire figurer le logo de Bordeaux Métropole sur tous les documents ou supports afférents au programme d'actions validé. Bordeaux Métropole pourra ponctuellement et à sa demande, être autorisée à utiliser une partie desdits supports pour ses propres actions de communication (insertion éventuelle sur son site internet par exemple).

ARTICLE 5 : AFFECTATION DE LA PARTICIPATION

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée.

Arc En Rêve s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention précitée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

ARTICLE 6 : MODIFICATION

Toute modification fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 7: CONDITIONS DE RESILIATION

Le non respect des engagements détaillés ci-dessus ou le changement d'objet ou d'activités, pendant sa durée de validité, rendrait caduque les dispositions de la présente convention.

ARTICLE 8: CLAUSE DE PUBLICITE

Le soutien apporté par Bordeaux Métropole devra être mentionné sur les panneaux et documents d'information destinés au public.

Fait à Bordeaux, le

Le Président
d'Arc En Rêve

Le Président de Bordeaux Métropole

Michel LUSSAULT

Alain JUPPE

Budget prévisionnel 2015

21 octobre 2014

LIBELLE	CHARGES BP 2015
1 - EXPOSITIONS / CONFERENCES / EDITIONS	
1-1- Prestations achetées	
(diffusion info., droits d'auteurs, transport et assurance, missions réception, dossier+voyages de presse, honoraires, réalisation technique+matériaux, travx photo.+audio, frais administratifs)	
P15 - honoraires contributeurs	120 000
Le Kiosque	100 000
Les Salons	80 000
La revue	40 000
Déplacements	10 000
Divers expos	5 000
Divers imprévus	10 000
sous-total prestations achetées	365 000
1-2- Actions spéciales	
Action formation (coûts techniques)	3 000
Les cafés de l'architecture (coûts techniques) 4 cafés	6 000
Coûts techniques médiation	5 000
sous-total actions spéciales	14 000
1-3- Charges de personnel	
Prospective / programmation	71 592
Cadre ville & territoire (v&t)	0
Commissariat / dir. artistique / prod. evts associés	61 596
Conception réalisation : scénographie/graphisme/conduite projet	109 938
Mise en oeuvre : trav. d'exé. et suivi de fab./coord. tech.	29 777
Valorisation : diffusion / com. (rel press+info public)	61 145
Régie technique et maintenance	56 327
Surveillance-accueil (3GAL/ 3x35h)	51 255
Documentation	Non remplacé
stagiaires	0
sous-total charges de personnel	452 095
I- SOUS-TOTAL EXPO/CONF/EDIT.	831 095
2 - ACTIONS EDUCATIVES/FORMATION	
2-1- Prestations achetées	
Matériaux, fabrication, fournitures	2 000
Honoraires	3 000
Divers interventions	5 000
sous-total prestations achetées	10 000
2-2- Charges de personnel	
Formation médiation professionnels adultes	27 935
Cadre action éducative	reporté 0
Conception projets et outils pédagogiques, coordination	19 569
Chargé d'animation	20 475
Visites commentées	6 825
Réalisation des supports d'animation graphisme + inst. tech.	11 064
stagiaires	5 233
sous-total charges de personnel atelier pédago.	91 100
II - SOUS-TOTAL ANIMATIONS/ATELIER PEDAGOGIQUE	101 100
TOTAL CHARGES A REPORTER (I+II)	932 195

MM

Budget prévisionnel 2015

21 octobre 2014

LIBELLE	CHARGES BP 2015
	euros
Report (I + II)	932 195
3 - FONCTIONNEMENT GENERAL	
3-1- Frais généraux	
Travaux impressions et autres	8 000
Fourniture et petit équipement	12 000
Fournitures administratives	10 000
Location mobilière	20 000
Entretien mobilier et immobilier (dnt véhicule)	3 000
Maintenance	15 000
Assurances	10 000
Formation (coûts directs)	13 000
Documentation/abonnements	5 000
Honoraires administratifs + presta extérieur	40 000
Annonces et cadeaux	500
Transports - déplacements	7 000
Missions réceptions	3 500
Affranchissements	8 000
Téléphone - télécopies - internet	13 000
Achat éditions	2 000
Autres taxes et divers	4 000
Divers	1 500
Loyer Entrepot	195 000
Loyer stockage	11 000
sous-total frais généraux	381 500
3-2- Charges de personnel	
Direction Projet/stratégie/montage/communication	79 456
Administration générale / gestion financière+ personnel/ comptabilité	105 201
<i>Gestion des partenariats / développement des projets</i>	45 075
Accueil - Standard	33 022
Divers CDD événementiel	12 629
Réalisation graphique doc institutionnels	11 064
Traitements docs numériques (MT)	18 713
Veille audiovisuelle informatique + maintenance	24 929
Mouvements personnel	5 233
sous-total charges de personnel administratif	335 322
3-3- autres charges de personnel	
Taxes sociales diverses	26 000
Variation provision pour congés payés	8 000
sous-total autres charges de personnel	34 000
3-4- Divers	
Charges financières et exceptionnelles	2 500
Dotations amortissement, et provisions	80 000
sous-total divers	82 500
III – SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT	833 322
4 - SITE INTERNET	
Reconfiguration du site internet arc en rêve	8 000
IV – SOUS-TOTAL PROSPECTION	8 000
TOTAL CHARGES (I+II+III+IV)	1 773 518

Budget prévisionnel 2015
21 octobre 2014

LIBELLE	PRODUITS BP 2015
1 - SUBVENTIONS	
Mairie de Bordeaux / Subvention fonctionnement	574 750
Mairie de Bordeaux / Valorisation espaces entrepôt	195 000
Ministère de la Culture - programme expo. et fonction (DRAC)	138 000
Ministère de la Culture - programme soutien à la médiation (DRAC)	21 000
Ministère de la Culture - programme educ art.&cult. etblissmt scolaire (DRAC)	7 440
Communauté urbaine de Bordeaux	475 000
Conseil Régional Aquitaine (programme d'actions)	50 000
I - SOUS-TOTAL SUBVENTIONS	1 461 190
2 - PRESTATIONS	
Formation / Expertise / Animation/médiation	50 000
Coproductions /divers partenaires	20 000
autres produits	6 328
Itinérances d'expositions	20 000
II - SOUS-TOTAL PRESTATIONS	96 328
3 - AUTRES PRODUITS	
Mécénat (convention de partenariat)	30 000
Mécénat (Recherche P_15)	120 000
Remboursements CAE (ASP)	50 000
III - SOUS-TOTAL AUTRES PRODUITS	200 000
4 - PRODUITS ANNEXES	
Cotisations	1 000
Produits divers de gestion	15 000
IV - SOUS-TOTAL PRODUITS ANNEXES	16 000
TOTAL PRODUITS (I+II+III+ IV)	1 773 518
Delta	0

le 27/10/2014

M. Lussault

Michel LUSSAULT
Président

programme janvier > décembre 2015 (09 06 2014)

M. Lussault

Michel LUSSAULT
PRESIDENT

arc en rêve centre d'architecture bordeaux

2015

	P_15	expos galerie blanche	expos grande galerie	rencontres & conférences	éducation, médiation, formation	action spéciales	hors les murs	éditions
semaines	* vacances scolaires							
janvier 2014	S 01 / 29 12 2014 * 04 janvier 2015		Andrea Branzi architecte et designer, Milan 09 octobre 2014 > 15 janvier 2015 avec le musée d'arts décoratifs de Bx	Studio Mumbai architectes, Bombay 04 décembre 2014 > 01 juin 2015				
	S 02 / 05 01 2015							
	S 03 / 12 01 2015							
	S 04 / 19 01 2015							
février	S 05 / 26 01 2015							
	S 06 / 02 02 2015	salon P_15 / 02	le kiosque atelier-exposition work in progress P_15					
	S 07 / 09 02 2015 * 15 février							
	S 08 / 16 02 2015 *							
mars	S 09 / 23 02 2015 * 01 mars			avril 2014 > décembre 2015				
	S 10 / 02 03 2015							
	S 11 / 09 03 2015							
	S 12 / 16 03 2015							
	S 13 / 23 03 2015							
avril	S 14 / 30 03 2015	salon P_15 / 03						
	S 15 / 06 04 2015							
	S 16 / 13 04 2015 * 19 avril							
	S 17 / 20 04 2015 *							
mai	S 18 / 27 04 2015 * 03 mai							
	S 19 / 04 05 2015							
	S 20 / 11 05 2015							
	S 21 / 18 05 2015							
juin	S 22 / 25 05 2015							
	S 23 / 01 06 2015	salon P_15 / 04						
	S 24 / 08 06 2015							
	S 25 / 15 06 2015							
	S 26 / 22 06 2015							
juillet	S 27 / 29 06 2015 * 04 juillet							
	S 28 / 06 07 2015 *							
	S 29 / 13 07 2015 *							
	S 30 / 20 07 2015 *							
août	S 31 / 27 07 2015 *							
	S 32 / 03 08 2015 *							
	S 33 / 10 08 2015 *							
	S 34 / 17 08 2015 *							
	S 35 / 24 08 2015 * 30 août							
septembre	S 36 / 31 09 2015	salon P_15 / 05						
	S 37 / 07 09 2015							
	S 38 / 14 09 2015	revue P_15 #03						
	S 39 / 21 09 2015							
octobre	S 40 / 28 09 2015							
	S 41 / 07 10 2015							
	S 42 / 12 10 2015 * 18 octobre							
	S 43 / 19 10 2015 *							
novembre	S 44 / 26 10 2015 * 01 novembre							
	S 45 / 02 11 2015							
	S 46 / 09 11 2015							
	S 47 / 16 11 2015							
	S 48 / 23 11 2015							
décembre	S 49 / 30 12 2015							
	S 50 / 07 12 2015							
	S 51 / 14 12 2015 * 20 décembre	revue P_15 #04						
	S 52 / 21 12 2015 *							
janvier 2016	S 01 / 28 12 2015 * 04 janvier 2016							